

père, offrir ses services à Henri IV, qui les accepta et, le 1<sup>er</sup> juin 1604, lui assigna Brest comme port d'armement, avec un monopole commercial de quinze années pour la Compagnie française des Indes, qui comprit bientôt Girard ou Gérard de ROY, qui avait fait plusieurs voyages aux Indes Orientales, associé avec Antoine GODEFROY, Trésorier de France à Limoges, et quelques autres personnes. « La société prenait à sa charge tous les frais de l'entreprise, elle demandait le monopole du commerce des Indes pendant quinze ans à partir de son premier voyage; elle demandait en outre que le roi lui assignât un port pour y équiper sa flotte et y faire entrer en franchise les marchandises qu'elle rapporterait de son premier voyage; qu'il mît à sa disposition deux canons par vaisseau et les munitions de guerre nécessaires; qu'il obtînt pour elle du prince Maurice la permission d'acheter ou de faire construire des vaisseaux dans les Provinces Unies et d'en tirer des marins, enfin que la participation à l'entreprise n'entraînât pas dérogance. L'association était ouverte pendant six mois après le retour de la première expédition à tous ceux qui voudraient y apporter une somme de 3,000 liv. au moins. Ces conditions furent homologuées le 1<sup>er</sup> juin 1604 par un arrêt du Conseil qui désigna le port de Brest. Le 29 juin, des lettres de commission de capitaine-général de la flotte royale des Indes Orientales furent délivrées à Gérard de Roy. Elles lui donnaient pouvoir de faire construire et d'équiper des vaisseaux, lui permettaient de s'emparer de ceux qui attaqueraient les siens et de garder les quatre cinquièmes de la prise pour lui et ses associés, et lui ordonnaient de réunir le plus tôt possible ses vaisseaux à Brest pour faire voile aux Indes. Les choses n'allèrent pas au gré de l'impatience du roi. En 1609, la Compagnie n'avait encore envoyé aucun vaisseau aux Indes. En revanche, une partie du capital fixé à 4 millions de couronnes était versé, quatre vaisseaux allaient mettre à la voile à Saint-Malo, la plus grande partie de la flotte était achetée, Simon DANSÀ devait être attaché à l'entreprise pour escorter les convois avec ses vaisseaux, auxquels on en ajouterait d'autres. Le président JEANNIN, chargé de